



# ALLOCATION APL INDUMENT PERCUE

Par **TUZAGUET**, le **22/01/2009** à **10:14**

SUITE DE LA QUESTION PRECEDENTE

Mon fils handicapé touche l'AAA ainsi que l'AIDE AU LOGEMENT

Il touche cette AAA en ayant fait une fausse déclaration de loyer

Il est en réalité usufruitier de l'appartement qu'il occupe

Le jour où la CAF SERA informée il devra rembourser cette allocation indument perçue

Est-il possible de prévoir ce remboursement uniquement lorsque

il héritera à mon décès

Par **ardendu56**, le **23/01/2009** à **20:03**

Faire traîner les choses, dans ce cas, ce n'est jamais bon ; la dette grossira et restera due, souvent en 1 versement et rapidement.

Ne pouvez-vous vous faire aider ? Assistante sociale, tutelle ou curatelle pour votre fils ?

Je ne veux pas vous inquiéter mais c'est grave.

Bon courage.